

La formation reçue par les fonctionnaires stagiaires a pour objectif l'acquisition des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au bulletin officiel du 25 juillet 2013).

Cette formation est personnalisée, individualisée et effective pour la présente année scolaire. Elle est structurée autour d'un plan individuel de formation. Chaque stagiaire est accompagné dans son parcours de formation par un tuteur expérimenté :

- Un plan individuel de formation est construit par le stagiaire, en relation avec son tuteur et en fonction de son parcours antérieur et des besoins identifiés. Cette partie correspond à un volume de 5 journées transdisciplinaires et de 4 journées disciplinaires issues du plan académique de formation.
- Le nombre de journées de formation peut être supérieur, en particulier pour les stagiaires sans expérience professionnelle antérieure ou rencontrant des difficultés professionnelles qui se verront proposer des modules de formation complémentaires.

1. Les plans individuels de formation

Il convient de construire, en lien étroit avec le tuteur, un plan de formation d'un minimum de trois jours adapté au parcours antérieur et aux besoins de chaque stagiaire au regard du positionnement initial.

Les actions de formation prévues au plan académique de formation, déclinées au niveau local ou académique, disciplinaire ou interdisciplinaire, sont ouvertes aux stagiaires. Le choix des actions de formation et l'inscription à ces actions de formation s'effectueront dans les mêmes conditions et délais que ceux des professeurs titulaires.

2. La formation en établissement et la mission de tuteur

Cette année de formation devra permettre aux lauréats de concours:

- d'une part d'acquérir les compétences que les professeurs documentalistes doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (bulletin officiel du 25 juillet 2013) ;
- d'autre part d'analyser et de prendre du recul par rapport aux pratiques professionnelles de terrain acquises dans des fonctions d'AED, de contractuel ou d'enseignant disciplinaire.

Nous vous rappelons que le référentiel de compétences a plusieurs objectifs :

- Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent se référer à la culture commune de leur profession,
- Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice,
- Identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent dès la formation initiale et se poursuivent tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle et l'apport de la formation continue.

2.1. Quelques principes essentiels

Le tuteur joue tout au long de l'année un rôle essentiel dans la formation du stagiaire. Sa mission est donc organisée autour de deux grands principes :

- Expliciter les missions de l'enseignant ainsi que le sens et les valeurs qui les fondent : un retour régulier sur le BO du 25 juillet 2013 qui définit les compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, peut faciliter cette explicitation en constituant tout au long de l'année de formation un fil rouge. La circulaire sur les missions des professeurs

documentalistes, du 28 Mars 2017, présentera également de l'intérêt ainsi que les protocoles d'inspections.

- Accompagner le stagiaire et le conduire progressivement à l'autonomie.
L'accompagnement du stagiaire requiert une hiérarchisation et une progressivité dans ses apprentissages : il s'agit d'articuler les gestes professionnels incontournables du métier (préparation des séquences et des activités éducatives...) et les avancées accomplies au fil de l'année scolaire par le stagiaire dans l'exercice du métier. En fin d'année, l'ensemble des exigences professionnelles aura donc été travaillé de façon adaptée au stagiaire.

Cet accompagnement va impliquer de la part des tuteurs:

- une observation régulière des stratégies pédagogiques et éducatives mises en œuvre et des pratiques du stagiaire,
- des temps d'échange entre le tuteur et le stagiaire pour rendre compte des pratiques observées et aider à leur analyse,
- des temps de travail en commun,
- des observations croisées suivies d'une analyse de pratique (du tuteur auprès du stagiaire, du stagiaire auprès du tuteur)

Lors des entretiens, les tuteurs veilleront bien à :

- établir la liste des points qui devront être particulièrement travaillés. Il sera bon de hiérarchiser les éléments de cette liste, d'établir des priorités selon le moment de l'année, d'effectuer des points réguliers pour cerner ce qui est acquis et sélectionner de nouveaux points à travailler ;
- déterminer sur quels points précis portera l'observation lors d'une prochaine visite, analyser ce qui a été observé lors d'une précédente visite ;
- expliciter les actes professionnels effectués, les démarches pédagogiques élaborées, les choix didactiques, en précisant les raisons et les buts ;
- décrire et analyser les attitudes des élèves et leur travail.

Le tuteur instaure avec le stagiaire une relation professionnelle cordiale dans le respect de la fonction de chacun. Le tuteur n'hésite pas à fixer le cadre du travail commun à mener avec le stagiaire et à en obtenir la mise en œuvre : les dates des visites réciproques et des entretiens sont fixées en concertation et doivent être respectées. En cas de dysfonctionnement le tuteur, après concertation avec le CEA (chef d'établissement d'accueil), alerte le chargé de missions et d'inspections qui informera l'IA-IPR EVS.

2.2. Les contenus de la formation

Le tuteur assure la formation du stagiaire selon deux axes :

a) Au sein de l'établissement, en lien avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, le tuteur collabore à la formation du stagiaire dans les domaines pédagogique, éducatif et administratif, en référence aux valeurs qui guident l'action éducative. Il conduit le stagiaire à partager les valeurs de la République, à inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école, à agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, à respecter l'organisation de l'établissement, le règlement intérieur, à participer aux réunions statutaires, à développer des relations avec les parents...

b) Dans la classe, au CDI, dans le pôle « vie scolaire », le tuteur conseille le stagiaire dans ses pratiques, l'aide à préparer et à mener une analyse critique de son activité, il accueille le stagiaire autant que de besoin. Les compétences visées sont donc principalement :

- connaître les élèves et les processus d'apprentissage ;
- prendre en compte la diversité des élèves ;
- accompagner les élèves dans leur parcours de formation ;
- maîtriser la langue française à des fins de communication ;
- intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ;

- coopérer au sein d'une équipe.

2.3. La chronologie de l'année de formation

L'intégration du stagiaire dans l'établissement : en accueillant et positionnant dès la rentrée scolaire le stagiaire comme un membre de la communauté éducative à part entière, le tuteur facilite cette arrivée et cette intégration. La réflexion sur la place de l'enseignant et des différents membres de la communauté éducative dans l'établissement ainsi que le travail avec toutes les équipes se poursuivent tout au long de l'année scolaire.

Les séances de travail en commun au fil de l'année : outre les entretiens, des séances de travail en commun permettent au stagiaire d'approfondir l'analyse de ses pratiques, et au tuteur de l'aider à construire sa pratique professionnelle. Ces séances de travail sont des temps d'échange au cours desquels le tuteur demande au stagiaire de lui présenter ses préparations et d'explicitier ses choix.

Profils

- Francine GANE - Changement de discipline Portugais → Documentation
- Hélène FIANDRA - Changement de discipline Lettres Modernes → Documentation
- Adjara ADEDJOUMA – Lauréate concours RAEP

Affectations

Une année à Temps plein 36H (30+6) en tant que stagiaire

- Francine GANE - Collège Chlore Constant, St Georges
- Hélène FIANDRA - Lycée Melkior Garré, Cayenne
- Adjara ADEDJOUMA – Collège Arsène Bouyer d'Angoma, SLM

Formations transdisciplinaires (Pilotées par IEN-EG Joseph CICERON)

- Réunion de rentrée
- Stratégies Pédagogiques
- Refondation de l'école
- Vie Scolaire & Vie de l'élève
- Le système éducatif français
- L'enseignement en contexte FLS

Formations disciplinaires

- Grille de positionnement en Septembre & réunion d'accueil via macl@ssevirtuelle
- Parcours M@gistère imposé – Mooc imposé

En fonction de l'offre 2017/2018

- Stages disciplinaires en fonction du recensement des besoins
- Présence obligatoire aux stages du PAF

Solutions documentaires (BCDI, Esidoc), outils au service de la pédagogie, politique documentaire, EMI, 3 regroupements de bassin, climat scolaire
Et plus selon les offres de formation.

- Production d'une séquence pédagogique aboutie de la rédaction à l'évaluation.
- Une visite conseil en début d'année par le CMI selon les besoins
- Une inspection de titularisation par l'IPR EVS en fin d'année

Tutorat

- Francine GANE – Perrine CHAMBAUD, Lycée Damas, Rémire
- Hélène FIANDRA - Laetitia RIGNOL, Collège Gérard Holder, Cayenne
- Adjara ADEDJOUMA – Claire ALBERT, Lycée Bertène Juminer, SLM

3 visites chez le stagiaire, visites chez le tuteur, entretiens, 3 rapports

Rémunération : IMP 1250€

Remarques

- La titularisation portera sur les compétences du référentiel de compétences des enseignants du 25 juillet 2013, de la circulaire de mission du 28 mars 2017, de la grille d'évaluation du PPCR du 05 mai 2017.
- L'agent devra participer au mouvement pour une affectation définitive en N+1.
- Un plan global de formation issue de ce document sera transmis aux stagiaires, aux tuteurs et aux chefs d'établissements dès le début d'année scolaire.

AIDE À L'ÉVALUATION / AUTOÉVALUATION DU STAGIAIRE**1. Exercice de la responsabilité personnelle et de l'éthique.****• Connaissance et respect de l'institution**

Est-ce que je recherche des informations ? (projet d'établissement, liaisons école-collège-lycée, orientation, ...) (1)

Est-ce que je connais et utilise les textes et documents de référence en vigueur pour ma discipline ? (P1)

Est-ce que je remplis régulièrement et avec application les documents officiels ? (cahier de textes, bulletin de notes, ...) (1 ; 11)

Est-ce que je connais les différents acteurs de mon établissement ? (11)

• Implication et développement professionnels

Est-ce que je développe un regard critique sur mes pratiques ? (retour sur séance, réflexion sur améliorations possibles) (14)

Est-ce que je m'implique dans le projet de la discipline, le projet d'établissement, la vie de l'établissement ? (10 ; 11 ; P1)

Est-ce que je participe à des actions de formation, des groupes de travail ? (14)

• Communication

Est-ce que je participe aux diverses réunions organisées par l'établissement ? (conseils de classes, conseils d'enseignement ou pédagogiques, ...) Est-ce que je rencontre les parents d'élèves qui en font la demande ? (12 ; 13)

Est-ce que je communique dans un langage approprié, à l'écrit comme à l'oral, dans l'ensemble des situations professionnelles ? (7)

2. Didactique de la discipline. (P1)**• Préparation de cours**

Comment je prépare mes cours ? Est-ce que je m'interroge sur les finalités de ma séquence ? Est-ce que je connais les programmes des années précédentes et suivantes ? (1)

Est-ce que je prends en compte les socles et référentiels de compétences dans la conception et la mise en œuvre de mon enseignement ? (5)

Est-ce que ma progression est réfléchie et adaptée à moyen et long termes ?

Est-ce que je m'assure de l'acquisition de certains automatismes ? (entraînement, réinvestissement, pérennisation des savoirs)

Est-ce que je prends en compte la diversité des élèves, le niveau et les possibilités des élèves ? (4)

Est-ce que je propose des activités de remédiation pour les élèves rencontrant une difficulté ?

Est-ce que mon cours est clair et rigoureux ? (7)

• Nature et rôle des activités proposées

Est-ce que les activités proposées sont accessibles à mes élèves ? (4)

Est-ce que les activités proposées sont suffisamment ouvertes pour impliquer chez les élèves une réelle démarche d'investigation ?

Le raisonnement et la logique sont-ils régulièrement sollicités dans mes séances ?

Est-ce que je propose un travail permettant la mise en jeu de compétences ? (5)

Est-ce que je favorise un décloisonnement disciplinaire ? (6 ; 8)

Quels outils j'utilise ? (manuels, objets, TICE, ...) Sont-ils adaptés à mes objectifs, à la nature de l'activité proposée, aux besoins des élèves ? (4 ; 9)

Est-ce que j'intègre régulièrement et à bon escient les TICE ? (9)

3. Formation des élèves. (P2-P3-P4)

• Gestion de la classe

Est-ce que je sais établir dans la classe un climat propice au travail ? (3 ; 6)

Est-ce que je favorise l'échange entre élèves, l'argumentation et le respect ? (5 ; 6)

Est-ce que tous mes élèves ont travaillé pendant la séance ?

Est-ce que les consignes orales et écrites que je donne sont claires et comprises de tous ? (tableau, documents présentés, consignes orales, ...) (7 ; 4)

• Animation de la classe

Est-ce que je porte un regard régulier sur l'oral des élèves ? (7)

Est-ce que je m'assure que tous les élèves ont compris les consignes ? (4 ; 7)

Est-ce que mes élèves sont acteurs de leurs apprentissages ?

Est-ce que je sais susciter le goût du travail, le sens de la coopération chez les élèves ?

• Accompagnement des élèves

Est-ce que je mène certains projets avec mes élèves ?

Est-ce que j'accompagne les élèves dans leur travail personnel ? (5 ; 6)

Est-ce que je donne régulièrement des travaux en temps libre ? Quels en sont les objectifs et la nature ?

4. Évaluation des élèves. (P5)

Est-ce que j'observe les acquis initiaux des élèves ?

Quels types d'évaluation je pratique ?

Est-ce que je pratique une évaluation formative en situation de travail ? Est-ce que j'observe ce que les élèves ont appris pendant la séance ?

De quelle nature sont mes évaluations sommatives ?

Est-ce que j'évalue autant les compétences que les connaissances ?

Textes de référence

Circulaire de mission BO du 28 mars 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

Référentiel de compétences BO du 25 juillet 2013

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Ressources

Site du Ministère : www.education.gouv.fr

Informations générales (BOEN, publications du Ministère, système éducatif, carrières)

Site pédagogique du Ministère : www.eduscol.education.fr

Site des professionnels de l'éducation (Programmes et référentiels)

Réseau Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>

Ressources pour enseigner

Portail académique : www.ac-guyane.fr

Présentation de l'académie, projet académique

Sites disciplinaires : <https://doc.dis.ac-guyane.fr/>

Plan Académique de Formation : www.ac-guyane.fr/dfp/